

N° CP

M^e/4006

Séance du **13 OCT. 2006**

**DOTATION D'ACCOMPAGNEMENT A L'AGGLOMERATION MULHOUSIENNE
(2005-2006)
2EME PROGRAMMATION DES AIDES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

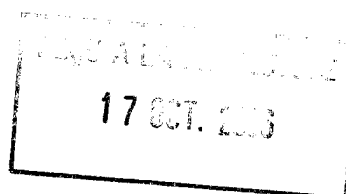
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2005/IV - 11è/19 du 20 octobre 2005, relative à la Dotation d'Accompagnement à l'agglomération mulhousienne (2005-2006),
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3è/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général
- VU la délibération n° 2006-11/01 du Conseil Général du 9 décembre 2005, relative à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi du dispositif des aides aux contrats d'agglomérations et fixant le budget 2006.
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la programmation d'opérations inscrites dans la dotation d'accompagnement à l'agglomération mulhousienne (2005-2006) telle qu'elle figure en annexe 1 du rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 1 074 155 €.
- ❖ Précise que cette 2^{ème} programmation clôture la dotation d'accompagnement du contrat d'agglomération pour les années 2005 et 2006.
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre suivant : programme F 035 - chapitre 204 - Fonction 71 - Nature 20414 - Enveloppe 80499 (2006) - Dotation d'accompagnement à l'Agglomération Mulhousienne (2005-2006).

Adopté

.....voix contre
.....abstentions



LE PRESIDENT

Charles BLITNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet... 20 OCT. 2006
Publication 20 OCT. 2006
Pour le Conseil Général
Délégation



Ludovic LIONS